



S E R M O N

S E P T I E M E

Sur Heb. Chap. XIII. vers. 17. 18. 19.

17. Obeissez à vos conducteurs, & vous y soumettez : car ils veillent pour vos ames, comme ceux qui en doivent rendre conte : afin que ce qu'ils en font, ils le facent ioyeusement, & non point à regret : car cela ne nous reuiendrait pas à profit.
18. Priez pour nous : car nous nous asseurons que nous auons bonne conscience, desirans de conuerser honnestement entre tous.
19. Et ie vous prie de ce faire d'autant plus grandement, afin que ie vous soye tant plus tost rendu.



DIEU, mes freres, pouuoit bien gouerner cet vniuers sans l'entremise d'aucunes causes secondes, ainsi qu'il l'auoit

l'auoit créé par soy-mesme immediatement. Mais il a iugé estre de sa gloire d'agir par des organes & causes secondes.

En la nature pour produire les biens de la terre il employe l'influence des cieus, les vents, les pluyes, le labour des hommes: ausquelles causes secondes il regardoit quand il disoit par le Prophete Osee, *Je respondrai aux cieus, & les cieus respondront à la terre, & la terre respondra au froment, au vin & à l'huile.* En la societé ciuile, il a establi les Roys, Princes, & Magistrats, pour estre comme ses Lieutenans en la conduicte du genre humain, selon que l'Apostre dit Romains treisiesme. *Le Prince est le seruiteur de Dieu pour ton bien.* En l'Eglise aussi, pour amener les hommes à vne fin surnaturelle, il a voulu employer sous soy diuers organes; ayant donné les vns pour estre Apostres, les autres pour estre Prophetes, les autres pour estre Euangelistes, les autres pour estre Pasteurs & Docteurs pour l'assemblage des Saints, pour l'œeuve du ministere, pour l'edification du

Il est bien vray que Dieu en la nature, en la société ciuile, & en l'Eglise agit à certain esgard & en quelque sorte immédiatement. En la nature il donne l'accroissement par sa propre vertu; à raison dequoy l'Apostre dit, *celuy qui plante n'est rien ne celuy qui arrose, mais c'est Dieu qui donne l'accroissement.* En la société ciuile, le cœur du Roy (& par consequent de tout homme) est en la main de Dieu, & il l'encline où il luy plaist, comme le decours des eaux, dit Salomon Prouerbes chap. 21. & au cha. 16. il dit qu'on iette le sort au giron, mais que ce qui en doit aduenir est de par l'Eternel. En l'Eglise Paul & Apolos ne sont rien sinon Ministres par lesquels on est amené à la foy, selon que Dieu donne à vn chascun: mais cet aduantage & cette gloire que se reserue la cause premiere n'oste point l'interuention des secondes. D'où resulte qu'il faut que l'homme s'assubiettisse par tout à l'ordre de Dieu: Que gagneroit en la nature celuy qui voudroit moissonner sans semer & labourer,

1. Cor. 3.

1. Cor. 3.

Sur Hebr. ch. 13. vers. 17. 18. 19. 701

ter , ou sans receuoir la pluye & les rayons du Soleil sur son champ? Et si quelqu'un en la société ciuile vouloit que les hommes fussent comme les reptiles & les poissons de la mer qui n'ont point de dominateur, ainsi qu'en parle le Prophete Habacuk ch. i. vn tel resisteroit à l'ordonnance de Dieu, & mettroit (entant qu'en luy seroit) tout en desordre & en ruine entre les hommes. De mesmes aussi faut-il qu'en l'Eglise on se soumette à l'ordre establi de Dieu pour obtenir la foy & le salut: car comment croira-on s'il n'y en a qui preschent : & comment preschera-on s'il n'y en a qui soyent enuoyez? dit S. Paul Rom. 10.

Or pource que de tout temps il y a eu des perturbateurs de l'ordre de Dieu , & que l'orgueil de l'homme le porteroit volontiers à ne s'assubiettir à personne en quoy que ce soit : Et que d'ailleurs aussi souuent ceux à qui Dieu auoit donné autorité sur les autres en ont abusé : nostre Apostre es paroles que nous vous auons leuës monstre d'une part le deuoir des fideles enuers

leurs Pasteurs, & de l'autre le deuoir des Pasteurs enuers leurs troupeaux. Il auoit au verset precedent parlé du rapport & communication qui doit estre entre les fideles, Ne mettez point en oubli (auoit-il dit) la beneficence & communication: car Dieu prend plaisir entels sacrifices. Maintenant il parle du rapport particulier qui doit estre des fideles à leurs Pasteurs, & des Pasteurs aux fideles, pour clore ees exhortations par ce deuoir,

Obeissez à vos conducteurs & vous y soumettez: car ils veillent pour vos ames, comme ceux qui en doivent rendre compte, afin que ce qu'ils en font, ils le fassent ioyeusement & non point à regret; car cela ne vous viendroit pas à profit. Priez pour nous, car nous nous asseurons que nous auons bonne conscience, desirans de conuerser honnestement entre tous. Et ie vous prie de ce faire d'autant plus grandement, afin que ie vous soye tant plus tost rendu; Lesquelles paroles nous reduirons à quatre poincts, à sçauoir,

1. L'obeissance & soumission deuë aux Pasteurs.

3. Les

2. La raison de ce deuoir.
3. Les prieres qu'on doit presenter à Dieu pour eux.
4. La raison de ces prieres.

I. P O I N C T.

Pour le premier point, commençons par le titre que l'Apostre donne aux Pasteurs, pource qu'il contient la raison de la soumission & obeissance qu'il requiert qu'on leur rende. Il les appelle *conducteurs*. Or quant à ce mot par fois il est attribué à l'authorité politique, comme Actes 7. 10. où il est dit que Pharaon establit Joseph pour *gouverneur & conducteur sur l'Egypte*. Ainsi en Sainct Luc 22. ce mot est pris pour *Maistre & Seigneur*, opposé à seruiteur. Mais proprement sa signification est generale signifiant celuy qui va le premier en vne chose pour adresser autruy, soit qu'il ait de la domination sur autruy, soit qu'il n'en ait point. De là vient que ce mot conuient aussi bien à la conduite Ecclesiastique qui ne doit point auoir de domination, qu'à la po-

politique qui en a. Or ici nostre Apôstre ne parle pas du gouvernement politique qui est celuy des Princes & Magistrats, mais de l'Ecclesiastique; duquel il a desia parlé au verset 7. de ce chapitre, quand il a dit, *Ayez souvenance de vos conducteurs, lesquels vous ont porté la Parole de Dieu, desquels ensuivez la foy, considerans quelle a esté l'issüe de leur conuersation; & verset 24: Saluez tous vos cdoucteurs avec tous les Sainctz.* C'est donc la conduite que Iesus Christ a distinguee d'auec la politique, quand il a dit, *les Rois des nations dominant sur elles, mais il n'en sera pas ainsi entre vous.* Et S. Pierre, *païssez le troupeau de Christ, non point, comme ayans domination sur les heritages du Seigneur.* Cette conduite n'a pour but que le ciel, pour obiect que les consciences, pour regle que la

Ps. 119. Parole de Dieu, laquelle est la lampe de nos pieds, & la lumiere de nos sentiers. Ce mot d'oc exprimant vne conduite és choses spirituelles, & en ce qui concerne le royaume des cieux, Il s'ensuit que l'Eglise ou le corps des fideles entant que tels n'est pas vne societé

cieté confuse, & vnē anarchie, en laquelle il n'y ait nul ordre & nulle distinction, nulle autorité: semblable à cet estat d'Israël duquel il est dit au ch.17. du liure des Iuges, Que nul n'y gouernoit, & chacun faisoit ce qu'il luy iembloit droict. Ains, comme de tous les corps l'Eglise est le plus excellent, aussi faut-il qu'elle ait par analogie tout ce que la société ciuile a de beau pour sa conduite, & tout ce que la nature a donné d'aduantageux au corps humain, là où vous voyez la teste & les yeux cōduire tout le corps. Iesus Christ donc a establi des Pasteurs & conducteurs, desquels il a dit, *qui vous oit, il m'oit*: & si quelqu'un ne les oit, il ordonne qu'il soit tenu comme les Payens & les Peagers.

Matt. 10.
ver. 40.
Matt. 18.
17.

Mais examinons quelle peut estre l'autorité de cette conduite, afin que nous sçachions quelle est la mesure & l'estendue de l'obeissance & soumission que l'Apôstre requiert, disant, *obeissez à vos conducteurs & vous y soumettez*. Or puis que (comme nous auons dit) il s'agit ici des consciences;

Y y

Iaq. cb.4.
ver.12.

il est certain que Dieu s'en est reserué l'empire, comme chose qui luy est propre, & dont il est ialoux; Et partant la conduite qui en est donnée aux hommes ne peut pas estre absoluë, mais dependante & soumise à l'authorité de Dieu & de sa Parole. *Il y a*, dit S. Iaques, *vn seul Legislatteur qui peut sauuer & destruire.* Et Iesus Christ (en S. Matthieu chap. 23.) *Ne soyez point appellés nostre maistre; car vn seul est vostre Docteur, à sçauoir Christ:* par lesquels passages la maistrise & l'authorité de donner des loix aux consciences est reseruee à vn seul Dieu. Et la raison de S. Iaques est euidente, à sçauoir que Dieu seul *peut sauuer & destruire:* car n'y ayant que Dieu qui puisse sauuer ou destruire l'ame, il n'y a que luy qui luy puisse donner des loix. D'où s'ensuit que la conduite dont parle nostre Apostre est comme celle du seruiteur que le pere de famille establit sur la compagnie des autres seruiteurs (Matthieu 24.) Il ne deuenoit pas par cela maistre & seigneur des autres seruiteurs, ni ne receuoit pas la puissance de leur donner de
nouveaux

nouveaux reglemens, mais, en demeurant seruiteur avec eux, il les devoit gouverner par les loix & l'ordre que le maistre auoit donné : & les seruiteurs hors ces reglemens du maistre ne luy estoient point assuiettis. Et de fait là conduicte des Pasteurs concerne ou la foy & creance, & le culte & seruice diuin, ou les mœurs. Si la foy, elle est (dit l'Apostre Rom. 10.) *de l'ouye de la Parole de Dieu.* Et quant au culte & seruice de Dieu, Dieu a prononcé ; *En vain m'honorez-vous enseignans pour doctrines des commandemens des hommes.* Et quant aux mœurs, puis que l'Escriture definit le peché *ce qui est contre la Loy*, il s'ensuit que la regle des bonnes œuures & bonnes mœurs est la seule Loy de Dieu. Dont aussi Esaie pour toutes ces choses disoit, *A la Loy & au tesmoignage, s'ils ne parlent selon cette parole, il n'y aura point de lumiere pour eux.* Et Dieu parlant à tout son peuple assemblé avec tous ses conducteurs, auoit dit, *vous ferez tout ce que ie vous commande, vous n'adiousterrez rien par dessus ; & n'en diminuerez rien.*

Esai. 29.
Matt. 15.

Jeau 3.
v. 14.

Esai. 8.

Deut. 12.

Telles estans les bornes donnees aux conducteurs de l'Eglise , il est aisé de iuger de la nature, qualité & estenduë de l'obeissance & soumission que requiert nostre Apôstre en ces mots, *obeissez à vos Conducteurs & vous y soumettez,* à sçauoir que c'est vne obeissance aux exhortations & commandemens que les Pasteurs font au Nom de Dieu, & selon sa Parole. Je di *au nom de Dieu*, pource qu'ils ne font que seruiteurs & n'ont point de domination sur nostre foy: Je di *selon sa parole*, pource que s'ils mettoyent en auant leurs traditions & leurs commandemens, ils se mettroyent en la place de Dieu, & seroyent des preuaricateurs que nous ne deurions point recognoistre, selon que Dieu dit en Ieremie ch. 23. N'escoutez point les Prophetes qui vous prophetisent, car ils vous font deuenir vains, vous annonçans la vision de leur cœur, & non point la tenans de la bouche de l'Eternel.

Or comme l'authorité des Pasteurs est nulle hors de leurs bornes, à l'opposite dedans ces bornes que nous auons posees,

2^e Cor. 1.
24.

posees, elle est grande, & à bon droit y est requise par nostre Apostre *obeissance*. Car à cet esgard là, Iesus Christ mesme nous parle par eux, selon que dit S. Paul 2. Cor. 5. *Nous sommes Ambassadeurs pour Christ, comme si Dieu exhortoit par nous.* D'où resulte que les Pasteurs sont reuestus de l'authorité de leur Maistre, & qu'ils doiuent estre cōsiderés comme estans la bouche de Dieu: Or cela estant, qui leur refusera obeissance, que l'impie qui la refuse à Dieu? ou celuy qui ne recognoissant pas Iesus Christ pour son Seigneur, reiette la parole de ceux qui le representent enuers les hommes? C'est pourquoy S. Paul disoit à Tite chap. 2. *Admonnestez & redarguez avec toute authorité de commander.* Aussi l'Apostre ioinct au mot d'obeissance celuy de *soumission*; *obeissez à vos conducteurs & vous y soumettez*, exprimant par cela l'humilité d'esprit de laquelle on se doit assuettir à l'ordre de Dieu & reuerer ceux qu'il a establis pour estre en l'Eglise ses messagers & Anges enuers les hommes: comme vous voyez que Malachie

Malach.

appelle Leui le *messager ou Ambassadeur de l'Eternel des armées, les leures duquel gardoyent la science, & de la bouche duquel on requeroit la Loy*: & Iesus Christ en l'Apocalypse appelle *Anges* les Euefques & Pasteurs des sept Eglises auxquelles il escript. Or quand les Anges apparoissoyent aux hommes, Dieu estoit consideré apparoistre en eux & par eux. Partant, fideles, les Anges par lesquels Dieu se communique à vous sous le Nouveau Testament sont les Pasteurs de son Eglise. Joignez à cela qu'ils sont comme les images de la qualité de Pere que Dieu a acquis sur les fideles par la regeneration; entant que c'est par leur ministere que Dieu les a conuertis à foy, à raison dequoy aussi S. Paul se qualifioit pere des Corinthiens qui auoyent esté conuertis à Iesus Christ par sa predication. Ils sont encor les images esquelles resplendit la qualité de Iuge que Dieu a sur les consciences, entant qu'ils rapportent les sentences & les arrests de ce Iuge celeste, & les appliquent aux consciences, & ainsi pardonnent les pechés ou les

1. Cor. 4.

15.

2. Cor. 6.

13.

Matth.

18.18.

les retiennent. En somme ils sont les dispensateurs des biens & des graces du royaume des cieux; car ce n'est que par le ministere de l'Euangile que Dieu distribue ces choses; d'où vient que la predication de l'Euangile est appelée le royaume des cieux. C'est doncques pour ces esgards que l'Apostre requiert obeissance & soumission enuers les Pasteurs.

Or ce deuoir est opposé à deux extremités vieieuses: l'une de defaut dans la pratique ordinaire; & l'autre d'exces en la pretention de nos aduersaires. Je di de defaut en la pratique ordinaire: entant que l'amour du monde & des choses du siecle a apporté entre nous vne si grande corruption de mœurs qu'on ne sçait quasi que c'est de cette obeissance, soumission & reuerence que l'Escriture requiert, comme si la pieté estoit estouffée par la vanité du siecle. Je di d'excez par la pretention des Prelats de l'Eglise Romaine qui requierent vne soumission absolüe des consciences à leur autorité, & qui par l'obeissance dont parle ici

nostre Apôstre prétendent pouuoir donner des loix aux consciences. Mais le fondemēt que nous auōs posé ci dessus les refute, car si l'authorité, l'empire & la iurisdiction sur la conscience appartient à Dieu seul, on ne peut obeir aux Pasteurs qu'entant & autant qu'ils parlent les paroles de Dieu, ni receuoir d'eux autres loix que celles de Dieu: à raison dequoy Iesus Christ voulant bien qu'on escoutast ceux qui estoient assis en la chaire de Moÿse, qui annonçoient la Loy, aduertissoit qu'on se gardast du leuain de leur doctrine; & enuoyant ses disciples prescher l'Euangile, il leur ordonnoit de se tenir dans les bornes de ses commandemens, allez, disoit-il, preschés l'Euangile à toutes nations, les enseignans de garder

Matt. 16. toutes les choses que ie vous ai commandees. Mais, disent nos aduersaires, Le peuple doncques, c'est à dire les simples fideles deuront iuger de la doctrine de leurs Pasteurs, & ainsi le peuple aura authorité sur les Pasteurs.

Matt. 23. Resp. Il y a deux sortes de iugemēt, l'une d'authorité qui prescrit à autrui:
l'autre

l'autre de discernemēt pour ne pas recevoir toutes choses aveuglēmēt, mais discerner la Parole de Dieu d'avec les inventions des hommes, sans quoy on confondroit des imposteurs avec des Pasteurs, des seducteurs avec des vrais conducteurs. Ce dernier iugement est deu à tous fideles. *Esprouuez toutes choses* dit S. Paul, *retenez ce qui est bon.* Et Iesus Christ l'attribue à tous fideles, disant, *Mes brebis oyent ma voix, & me suivent; elles ne suivront point un estranger, ains s'enfuiront arriere de luy, car elles ne connoissent point la voix des estrangers.* Dieu donne son Esprit aux esleus & fideles pour faire ce discernement, *Nous auons* (dit Sainct Paul I. Cor.2.) *receu l'Esprit de Dieu, afin que nous connoissions les choses qui nous ont esté donnees de Dieu.* Et là mesme l'Apostre dit que *l'homme spirituel discerne toutes choses.* Et c'est ce iugement de discernement que S. Iean recommande au quatriēme de sa premiere, *Esprouuez les esprits s'ils sont de Dieu: car plusieurs faux Prophetes sont venus au monde; quels Pasteurs & Docteurs pour-*

1. Thess. 5.

Iean 10.

pourroyent pretendre d'estre exempts de ce iugement de discernement, auquel S. Paul veut que luy mesme, voire les Anges du ciel (s'ils descendoient pour nous euangeliser) soyent assuiettis, quand il dit, *Si nous mesmes ou un Ange du ciel vous annonce outre ce qui vous a esté euangelisé, qu'il soit execration.*

II. POINCT.

Vient maintenant la raison alleguee par nostre Apostre; obeissez, dit-il, *car ils veillent pour vos ames, comme ceux qui en doiuent rendre compte.* Cette raison, mes freres, est prise de nostre interest eu esgard à la charge & fonction des Pasteurs, veu qu'il n'y a rien qui nous soit plus important que le salut de nos ames. Il ne faut donc pour ce salut refuser aucune iuste obeissance & soumission. Car, ô homme, qu'auras-tu gagné de ta conduite si tu viens à faire perte de tō ame? Que te vaut-il donc mieux, ou obeir pour vn temps à tes conuoitises & perir à iamais, ou
obeir

obeir à ceux qui t'enseignent le chemin de salut pour viure eternellement? que te vaut-il mieux, ou t'affranchir pour le present de l'obeissance à l'Euangile & estre à iamais esclau de la gehenne : ou bien te soumettre & t'asservir maintenant à iustice , pour estre à iamais en la liberté de la gloire des enfans de Dieu? Secondement, il nous faut soumettre à l'ordre establi de Dieu en sa maison ; Or la raison alleguee par l'Apostre monstre que Dieu a establi les Pasteurs comme des guettes pour veiller sur nous, & nous aduertir des choses requises en nostre vie & en nos deportemens pour nostre salut : selon que Dieu disoit à son Prophete Ezechiel, *filz de l'homme ie t'ay estably pour guette à la maison d'Israël; tu escouteras doncques la parole de ma bouche, & les aduertiras de par moy; & là mesme* , il allegue la similitude d'un homme que le peuple a establi pour seruir de guette contre les ennemis pour sonner du cornet & aduertir le peuple ; Et certes les fideles sont au monde comme en vn camp exposés à

Ezech. 33.

l'assaut de diuers ennemis, Satan, le monde, les conuoitises charnelles, tous ennemis qui guerroyent contre l'ame. Iadis en Israël on appelloit les Prophe-
tes les voyans, non seulement pour les visions qu'ils auoyent, mais aussi pour l'inspection qu'ils deuoyent auoir sur le peuple. Et le mot d'Euesque employé au Nouveau Testament vient d'un mot qui signifie auoir inspection: à quoy regardoit l'Apostre Actes 20. quand il dit aux Pasteurs de l'Eglise d'Ephese, *Prenez garde à vous mesmes, & à tout le troupeau, auquel le Sainct Esprit vous a establis Euesques.* A l'opposite dequoy Dieu faisoit cette plainte par Esaïe chap. 56. *Toutes les guettes d'Israël sont auengles: ils ne sçauent rien, ils sont tous chiens muets qui ne peuvent aboyer, dormans, gisans, & aimans à sommeiller.* On remarque que les Anciens peignoient pres la porte des temples vn lion pour la figure de la vigilance requise és Pasteurs; car on tient que le lion est le plus vigilant de tous les animaux, & qu'il dort les yeux ouuerts & se resueille au moindre bruit.

Or

Or afin qu'on ne dist pas que les Pasteurs & conducteurs de l'Eglise se donnent vne peine dont ils se passeroient bien (comme souuent il y en a qui disent que les Pasteurs & Anciens n'ont point à se soucier de leurs actiōs.) L'Apostre allegue la necessité de cette vigilance imposée aux Pasteurs, disant qu'ils veillent sur les ames, *comme ceux qui en doivent rendre compte.* En quoy l'Apostre a esgard à ce qui est dit en Ezech. ch. 33. *filz de l'homme, parle aux enfans de ton peuple, & leur di, Quand ie feray venir l'espee sur quelque pais, & que le peuple du pais aura choisy quelqu'un d'entre eux, & l'auront establi pour leur servir de guette, & luy voyant venir l'espee sur le pais aura sonné du coruet & aura admonesté le peuple, si le peuple ayant bien ouy le son du cornet, ne se tient sur ses gardes, & puis que l'espee vienne & le dépeche, le sang d'iceluy sera sur sa teste; Que si la guette voit venir l'espee & qu'elle ne sonne point du cornet, & que l'espee suruenante oste la vie à quelques uns d'entre eux, ceux-ci auront esté surpris en leur iniquité, mais ie redemanderay leur sang*

de la main de la guette. Aussi toy fils de l'homme, ie t'ay establi pour guette à la maison d'Israël. Quand i'auray dit au meschant, meschant tu mourras de mort, & que tu n'auras point parlé au meschant pour l'aduertir qu'il se retire de son train, ce meschant là mourra en son iniquité, mais ie redemanderay son sang de ta main; Que si tu as aduerti le meschant de son train afin qu'il s'en destourne, & qu'il ne se soit point destourné de son train, il mourra en son iniquité, mais toy tu auras deliuré ton ame.

Or le deuoir des Pasteurs estant si onereux, l'Apostre veut que cela incite les fideles à le leur allegger par soumission, en ces mots, *afin que ce qu'ils en font, ils le facent ioyusement, & non point à regret; car cela ne vous viendroit pas à profit.* Ce qui s'entend à deux esgards, c'est d'une part que les fideles contristans les Pasteurs en receurent eux mesmes le d'ommage, les rendans moins disposez à leurs fonctions, & moins propres à leurs exercices; vou que la tristesse abbat les esprits, & la gayeté au contraire leur donne force & vigueur.

gueur. Il faut donc considerer que les charges plus elles sont penibles & consistent en trauail d'esprit, plus elles ont besoin d'estre exercees avec vn esprit content afin d'auoir la force & vigueur requise à leurs fonctions. Oū remarquez d'ou c'est que doit venir aux Pasteurs la ioye & le contentement de leur esprit, à sçauoir non du succès des choses charnelles & mondaines, mais du succès de l'Euangile, & de l'obeissance que leurs troupeaux rendent aux enseignemens & exhortations de la Parole de Dieu. C'estoit là la ioye de Saint Iean, quand il disoit, *ie n'ay point* 3. Iean 12
plus grande ioye que cette-ci d'entendre
que mes enfans cheminent en verité. C'estoit celle de Saint Paul quand il appelloit les Philippiens qui combattoient courageusement par la foy de l'Euangile, *Sa ioye & sa couronne;* Philip. 4. D'autre part aussi ces paroles monstrent que Dieu vengera le mespris fait à ses seruiteurs par le refus de sa grace & des dons de son Esprit. Tu affliges ceux par qui Dieu te donne ton pain spirituel, Dieu rompra le baston de ce pain,

il en retirera sa vertu , tellement qu'il ne te nourrira point. Il ne sera pas de la semence spirituelle comme de la corporelle , celle-ci quelque desplaisir que tu ayes donné à celuy qui l'a semée en ton champ ne laissera pas d'y fructifier : mais la semence spirituelle ne fructifiera pas en ton ame si tu contristes celuy par qui Dieu la peut semer: car tu te rends indigne par ton ingratitude de la benediction par laquelle elle y fructifieroit: l'offense faite aux seruiteurs de Dieu tourne contre Dieu mesme qui la venge seuerement.

III. P O I N C T.

L'autre deuoir des fideles enuers les Pasteurs est de prier Dieu pour eux, voire soigneusement : *Priez pour nous, car nous nous assurens que nous auons bonne conscience, desirans de conuerser honestement entre tous, & ie vous prie de ce faire d'autant plus grandement, afin que ie vous soye tant plus tost rendu.* Nous deuons prier Dieu pour tous hommes: mais

d'autant plus pour quelques vns, que Dieu nous a liez à eux estroittement, ou que la charge que Dieu leur a commise enuers nous est penible & importante. L'une & l'autre de ces considerations se rencontre ici. Quant à la premiere, les fideles & les Pasteurs composent vn mesme corps, auquel ceux-ci sont establis comme chefs; or les membres doiuent auoir vn soin mutuel les vns pour les autres, & particulièrement pour le chef, comme vous le voyez en l'instinct qu'on a de mettre nos mains au deuant du coup qui frapperoit le chef. Et si l'amour nous oblige à prier pour ceux que nous aimons; l'Apostre en la premiere aux Thessal. chapitre 5. veut que les fideles ayent leurs Pasteurs en souueraine amour pour l'œuvre qu'ils font. Quant à la seconde consideration, quelle plus penible & plus importante charge y a-il que de veiller sur les ames & exercer le ministère de l'Euangile? car, *qui est suffisant pour ces choses?* s'escrioit l'Apostre 2. Cor. 2. Est donc requise la priere pour

demander à Dieu les graces & la force requise aux fonctions du ministère de l'Euangile. Car premierement nul n'a lumiere ni adresse ni force qu'elle ne luy vienne de Dieu; selon que S. Iaq. 1. Iaquès dit que toute bonne donation vient d'enhaut descendant du Pere des lumieres. Dieu mesmes *met lumiere en ses Anges*, combien plus la met-il es hommes? Secondement les choses de Dieu, de son regne & de son Esprit, sont entre toutes celles auxquelles les hommes sont moins propres, n'estans à leur esgard naturellement que tenebres: Et c'est de celles-là dont l'Apostre disoit 2. Cor. 3. nous ne sommes pas suffisans de penser seulement quelque chose de nous comme de nous mesmes, mais toute nostre suffisance est de Dieu. Car l'Apostre parle là d'estre suffisant pour le ministère du Nouveau Testament. C'est donc en ces choses où on a plus particulièrement besoin du secours de Dieu. Partant si on confesse que l'artisan, le marchand, le Medecin, le Jurisconsulte, le Magistrat en ont besoin pour les fonctions de leur

Iob 4. ver.
18.

leur vocation lesquelles sont d'une lumiere naturelle ; beaucoup plus en a besoin le Ministre de l'Evangile pour les siennes qui sont d'une lumiere surnaturelle ; Car celles là sont de choses de la terre & de la societé civile à laquelle nous sommes nés : mais celles-ci sont du royaume des cieus duquel nous sommes naturellement alienez. Adioustez que plus les choses sont bonnes & excellentes , plus elles sont de Dieu , & plus par consequent luy doiuent elles estre demandees. En troisieme lieu, posez que des hommes ayent toute la capacité , industrie & diligence requise pour l'exercice de leurs vocations , neantmoins si Dieu ne benit encor leur labour , tout le travail & toute l'industrie de l'homme tourne à rien: comme le Prophete dit au Pseaume 127. *Si l'Eternel ne bastit la maison, ceux qui la bastissent y travaillent en vain; si l'Eternel ne garde la ville, celuy qui la garde fait le guet en vain. C'est en vain que vous estes matineux pour vous leuer, & tardif à vous reposer, & que vous mangez le pain de tourmens;* combien plus

donc cela se doit-il dire de ceux qui trauaillent à l'edification du corps de Christ? le Prophete Esaïe ne manquoit ni de dons ni d'industrie (luy duquel Dieu auoit purifié les leures du charbon vif de son autel) & neantmoins vous l'oyez faisant cette complainte du peu de succès de son labeur, Esaïe 55. *qui a creu à nostre predication, & à qui a esté reuelé le bras de l'Eternel?* Tout se trouue contraire à ce succès, le cœur de l'homme y resiste perpetuellement, & tout autant qu'il y a en nous de conuoitises mondaines, ce sont autant d'oppositions à l'effect du ministere de l'Euangile; Et Satan est au guet pour susciter des empeschemens, tant à la predication qu'à son succès; c'est pourquoy il est besoin de prieres continuelles pour les Ministres de l'Euangile. Aussi oyez-vous l'Apostre disant Coloss. chap. 4. *Priez ensemble pour nous, afin que Dieu nous ouure la porte de la parole, pour annoncer le secret de Christ, pour lequel aussi ie suis prisonnier.* Et Rom. 15. *ie vous exhorte, freres, par nostre Seigneur Iesus Christ, & par la dilection de l'Esprit,*
que

Sur Hebr. ch. 13. vers. 17. 18. 19. 725.

que vous combattiez avec moy en vos prieres à Dieu pour moy, afin que ie soye deliuré des rebelles qui sont en Indee, & que mon administration que i'ay à faire en Ierusalem soit rendue agreable aux Saints.

2. Cor. 1. Dieu nous a deliurés de grande mort & nous deliure, auquel nous esperons qu'encore ci apres nous deliurera-il moyennant aussi vostre aide par la priere que vous ferez pour nous. Et Ephes. 6. faites requeste pour moy, afin que parole me soit donnée à bouche ouverte en hardiesse afin de notifier le secret de l'Euangile. Or si les Apostres mesmes, mes freres, qui auoyent tant de dons & graces extraordinaires du Saint Esprit, & lesquels Dieu accompagnoit d'une assistance & faueur speciale requeroient les prieres d'autrui, jugez combien plus en ont besoin & les doiuent requerir aujourdhuy les Pasteurs qui leur sont en tant de façons inferieurs?

IV. P O I N E T.

Mais la raison que l'Apostre alle-

gue à ce qu'on prie pour luy est tres-considerable, Priés pour nous, dit-il. car nous nous assurens que nous auons bonne conscience, desirans de conuerser honnestement entre tous. C'est qu'il faut qu'oultre l'importance de la charge, la pieté & integrité de la personne du Pasteur le rende recommandable aux fideles & les incite à prier Dieu pour luy. Car nostre affection & charité doiuent croistre enuers les hommes selon leur pieté & leur zele à la gloire de Dieu. Car plus ils ont de l'image de Dieu, plus nous leur deuons d'amour; & plus ils seruent à l'aduancement de son regne, plus nous leur auons d'obligation. L'Apostre doncques allegue ici son integrité, car bien qu'il ne fust pas destitué d'vn bon tesmoignage, des fideles parmi lesquels il conuersoit, neantmoins pource qu'il n'estoit point exempt d'ennemis ou enuieux qui pouoyent le calomnier, il allegue le tesmoignage de sa conscience; comme 2. Cor. I. C'est là, dit-il, nostre gloire à scauoir le tesmoignage de nostre conscience, qu'en simplicité & sincerité de Dieu, &

non point en sâpience charnelle, mais selon
la grace de Dieu, nous auons conuersé au
monde, & singulierement uers vous. Ainsi
comparoissant en Ierusalem deuant
les Iuifs, il commence sa defense par
ces paroles, *hommes freres, i'ay conuersé*
en toute bonne conscience deuant Dieu ius- A. 23. 12.
qu'à ce iour: & deuant Felix, le mess pei-
ne, dit-il, à ce que i'aye toujours la con- A. 24.
science sans offense enuers les hommes. Et 16.
pource qu'en faisant du mieux que
nous pouons il nous eschappe touf-
iours beaucoup d'infirmite, l'Apostre
explique sa bonne conscience par le
desir de bien faire, *desirans* (dit-il) *de*
conuerser honnestement entre tous. Car la
perfection n'est ici bas es fideles qu'en
leurs souhaits; ils ne la peuuent iamais
atteindre absolument, selon que disoit
l'Apostre Philip. 3. *Je poursui pour tascher*
d'appréhender, essayant si par aucune ma-
niere ie puis paruenir à la resurreccion des
morts. Et remarqués ces mots [*entre tous*]
lesquels peuuent estre traduits en tou-
tes choses, pour nous apprendre que la
vraye sanctification s'estend à tout &
à tous: Elle ne fait point de reserve, el-

le ne partage ni la Loy de Dieu pour en obseruer vne partie & non l'autre; ni le prochain, pour rendre ses deuoirs à l'vn & non à l'autre: car elle a esgard à Dieu lequel veut qu'on luy obeisse generalement: & elle se plaist à se conformer par tout à l'image de Dieu en vraye saincteté.

DOCTRINES.

Voila quant à l'exposition de ce texte: maintenant recueillons-en quelques doctrines, & nous en faisons vne application particuliere.

Et premierement du mot d'*obeissez* à vos conducteurs. Apprenons, mes freres, que la Religion Chrestienne est vne Religion d'obeissance; il ne doit y auoir aucun homme plus docile & enclin à se soumettre à ses superieurs que le Chrestien: Par tout où il voit l'ordre de Dieu il le doit reuerer. Les doctrines humaines laissent à l'homme son orgueil naturel & mesmes le fomentent, mais l'Euangile le combat en toutes sortes: En la police, il donne cette re-
gle,

Sur Hebr. chap. 13. vers. 17. 18. 19. 729

gic, Rom 13. *Que toute personne soit subie-*
ctée aux puissances superieures: qui resiste
à la puissance resiste à l'ordonnance de
Dieu, & ceux qui y résistent seront venir
condamnation sur eux mesmes. En ce qui
est de la conscience le Chrestien a
pour regle de se soumettre entiere-
ment à Dieu & à sa Parole, sans auoir
esgard à la bassesse & infirmité de ceux
qui l'annoncent. Iadis des pères pes-
cheurs & faiseurs de tabernacles luy
ont esté tres-honorables quand ils
luy ont porté la parole de Dieu. Voi-
re il prend plaisir d'exercer sa pieté &
son humilité envers Dieu en se souf-
mettant à ceux sur lesquels sa naissan-
ce & sa condition civile le releuoy-
ent. Mais aussi remarquez que la cause
& la regle de son obeissance c'est Dieu:
tandis qu'en se soumettant aux hom-
mes il se soumet à Dieu, il n'y a rien
de plus humble que le fidele, mais si
on pretend le porter à desobeir à Dieu,
en obeissant aux hommes, alors il n'y
a rien de plus ferme & inflexible, &
de plus genereux contre les hommes.
Iadis (non plus qu'aujourd'huy) les sou-

uerains Sacrificateurs & leurs Conci-
les avec toute la splendeur de leurs
chaires & de leur succession, & avec la
magnificence du temple, ne luy ont
rien esté quand ils ont par leurs tradi-
tions ancanti le commandement de
Dieu. Il porte par tout cette maxime,

*Mat. 5. Il faut plustost obeir à Dieu qu'aux hom-
mes.*

Secondement que les Pasteurs ap-
prennent de tout ce texte leur deuoir.
1. Ils sont les conducteurs du trou-
peau, qu'ils le conduisent donc par la
lumiere d'une pure doctrine & par cel-
le d'une bonne vie, comme pour l'une

*Mat. 5. & pour l'autre ils sont appelés la lumie-
re du monde. Laissez le troupeau de Christ
(leur dit Saint Pierre) tellement que
vous soyez pour patron du troupeau, &
quand le souverain Pasteur apparoitra
vous recourez la couronne incorruptible
de gloire. Et S. Paul à Tite, Monstre toy
toy mesme en toutes choses pour patron de
bonnes œuvres, montrant incorruption
en doctrine, gravité, intégrité, parole saine
& qu'on ne puisse condamner, afin que ce-
luy qui est souverain soit confus, n'ayant
rien*

Sur Hebr. chap. 13. vers. 17. 18. 19. 731
rien à dire de mal de vous. De mesmes à
Timothee, Sois patron des fideles en pa-
role, en conuersation, en dilection, en esprit,
en foy & en pureté. Combien est-il mal-
seant que celuy qui est le premier & le
conducteur en parole, soit le dernier
en actions, & qu'il soit diuisé d'auec
soy mesme? Les Pasteurs considere-
ront ceux qu'ils conduisent, & où ils
conduisent; ceux qu'ils conduisent
sont des hommes pour lesquels Iesus
Christ est mort: & ils les conduisent à
Dieu, à Iesus Christ, au ciel; Afin que
les choses spirituelles lesquelles appar-
tiennent au salut de l'ame soyent toute
leur occupation; Et qu'ils se mettent
deuant les yeux le grand & penible
compte qu'ils ont à rendre des ames
qui leur sont commises, & qu'une sainte
terreur les resueille lors qu'ils pour-
royent estre moins attentifs à leur de-
voir. Comme aussi qu'ils apprennent
d'auoir tellement soin du tesmoigna-
ge des hommes que sur toutes choses
ils rendent leurs consciences approu-
uées à Dieu qui est le scrutateur des
cœurs. En somme ils reconnoistront

ici que s'ils doiuent requérir qu'on prie Dieu pour eux (par le ressentiment qu'on a de l'importance de leur charge, & de leur infirmité) beaucoup plus faut-il qu'ils soyent en prieres continuelles à Dieu pour eux mesmes, à sçauoir afin que sa grace & sa vertu se parface en leur infirmité.

Mais, fideles, vous trouuez aussi tous vostre deuoir ici, si les Pasteurs doiuent veiller pour vos ames, apprenez le peril où elles sont, tant par les efforts & la ruse de Satan, qui comme vn lion rugissant tournoye autour de vous cherchant qui il pourra deuorer, que par les tentations du monde, la seduction du siecle, & par vos propres inclinations & conuoitises. Veillez doncques aussi vous mesmes pour vous, & soyez perpetuellement sur vos gardes & contre Satan & contre vos conuoitises. Recueille-toy toy qui dors, & pren garde au danger où est ton ame, afin que tu t'employes à ton salut avec crainte & tremblement.

Mais remarqués ici nostre stupidité naturelle quant aux choses de l'ame.

Car

Car pour nos interets mondains, nous n'auons pas besoin de la vigilance d'autrui, nous y sommes assez attentifs pour nous mesmes: mais pour les choses du ciel & du salut eternel, il a fallu que Dieu establissit des personnes qui veillassent sur nous. Pour vous dire que ce n'est pas là où se porte nostre vigilance & nostre sollicitude. Ouurez donc ô hommes les yeux de vos entendemens, & pesez vne bonne fois combien vous partagez iniustement vos soins; voyez combien le corps est de moindre importance que l'ame, & les biens passagers de la chair de moindre valeur que les biens de l'esprit & du royaume des cieux.

Reconnoissez encor ce manquement eu esgard à la raison que l'Apôstre employe pour iustifier l'obeissance & soumission qu'il requiert enuers les Pasteurs, à sçauoir qu'*ils veillent pour vos ames*: Car il ne vous aduiendra pas de negliger vn homme qui vous sera fort vtile en vos interets charnels: qui aidera à vous enrichir, ou à vous aduancer selon le monde; voire

vous rendez souuent en telles occasions des seruitudes lasches & malfeantes. Pourquoi donc manquons-nous en nos deuoirs enuers ceux qui nous seruent és choses de l'ame & du ciel ? n'est-ce pas que l'auarice & l'ambition est beaucoup plus forte en nous que la pieté , & que le monde nous est en plus grande consideration que le royaume des cieux ? mais aussi consolez-vous, Pasteurs, au mespris qui est fait de vos charges, & en ayez compassion, puis qu'on ne le fait qu'en negligéant son salut & en offenséant Dieu.

Et sur le mot de rendre compte, apprenez , mes freres, nostre commune obligation. Car si les Pasteurs doiuent rendre compte des ames , pource que c'est la vocation que Dieu leur a donnée de veiller sur elles : toy aussi qui-conques sois-tu homme de Iustice, de Palais, de finances, ou de mestier, pere & mere ou enfant , maistre ou serui-teur, rendras compte à Dieu de ce que tu as fait en la vocation à laquelle il t'a appelé ; si tu as negligé ton deuoir, si tu

as fait tort à quelqu'un, tu en répondras devant son tribunal. Car (comme dit l'Apôtre 2. Cor. 5.) Il nous faut tous comparoître devant le siège iudicial de Christ, afin que chacun remporte en son corps selon qu'il aura fait ou bien ou mal. Pêsons, pensons à ce compte & à cette comparution, & ne nous flattés point; afin qu'amendans chacun nostre vie & nos actions, nous puissions subsister par la misericorde que Dieu exerce en Iesus Christ envers tous ceux qui s'estudient à faire sa volonté.

Et quand vous oyez l'Apôtre disant, *Nous nous assurons d'avoir bonne conscience*, que chacun de nous, mes freres, tasche de pouvoir tenir le mesme langage en sa condition. Qu'est-ce ô homme que ta conscience, sinon le rapport de ton ame au iugement de Dieu, & la conformité de ce que tu sçais de toy à ce que Dieu en sçait? Or tu ne peux tromper la science & connoissance de Dieu; il faut doncques, pour avoir bonne conscience, que tu sçaches en ton ame que tu te comportes ainsi que Dieu l'a agreable & le

commande. Mettez donc, mes freres, ceci en vostre esprit que de tout ce que vous sçavez de vous, de vos actiõs, pensees & affections les plus cachees, vous en auez Dieu pour tesmoin aussi bien que pour iuge, pour vous en conuaincre & punir vn iour; afin que dès maintenant vous vous estudiez d'auoir son approbation, en renonçant au peché.

Mais pource que vous direz avec Dauid au Pseaume 19. que vous vous sentez coupables de beaucoup de pechez commis par fierté, & de plusieurs autres commis par erreur & infirmité, dõt vous ne sçavez pas le nombre. Prenez cette consolation de nostre texte qu'en l'alliâce de grace que Dieu a contractee avec les fideles en Iesus Christ, moyennant que vous taschiez de bien faire, & que le traual de vostre repentance & amendement soit veritable & sincere, il vous a agreables en Iesus Christ & il vous purifie de vos pechez en son sang, comme vous voyez ici que l'Apostre explique l'assurance qu'il a d'auoir bonne conscience, de ce qu'il desire

desire de conuerser honnestement entre tous: à sçauoir non d'un desir vain & infructueux, mais d'un desir serieux & qui a de l'efficace nonobstant les defauts que nostre infirmité produit tousiours. Que doncques, mes freres, cette bonté de Dieu vous donne courage de renoncer à vous mesmes, & vous porte à faire sa volonté.

Apprenons aussi de ce texte diuerses choses touchant la priere. Premièrement à prier les vns pour les autres, & à requierir les prieres les vns des autres: car si l'Apostre mesmes les a requises, combien plus les deons-nous requierir de tous nos prochains? Nul donques, eust-il autant de graces que l'Apostre, & eust-il esté rai iusqu'au troisiéme ciel, n'est si aduancé qu'il n'ait besoin des prieres d'autrui. Cela montre deux choses, l'une que la priere est si agreable à Dieu, que plus il y a de personnes qui prient, plus il y prend plaisir. Comme Saint Paul 2. Corinth. chapit. 1. regarde le grand nombre de ceux qui prieront pour luy, afin dit-il, *que par plusieurs graces*

Aaa

foyent rendues à Dieu pour nous, d'autre que Dieu a agreable la charitable communication des fideles à prier les vns pour les autres: à raison dequoy Iesus Christ a promis que si mesmes deux ou trois s'accordent à prier l'un pour l'autre sur la terre, tout ce qu'ils demanderont leur sera fait de son Pere celeste; Sur quoy Sainct Iaques exhorte les fideles à s'entreconfesser & reueler leurs fautés & les vices & pèchés auxquels ils sont subiects, comme à autant de maladies spirituelles, pour prier l'un pour l'autre, promettant qu'ils en seront gueris. Apres, vous apprenez en ce texte que la communication de prieres a lieu entre les fideles pendant qu'ils conuersent ici bas les vns avec les autres, connoissans & voyans les infirmités & diuers accidens les vns des autres, selon que le portent les termes de la raison alleguee par nostre Apstre. Pour vous dire que nos aduersaires en inferent mal à propos que nous deuons requerir & implorer les prieres des Saincts trespassez. Certes si cela eust eu lieu, l'Apstre nous eust bien monstre

monstré du moins en quelque endroit qu'il requeroit telles prieres comme il les a en tant d'endroits requises des vi- uans : Partant nous auons grand sub- iect de reietter, en matiere de Religio; vne chose qui n'a ni commandement, ni exemple en toute la Parole de Dieu tant de l'Ancien que du Nouveau Te- stament. En troisiéme lieu nous voy- ons ici que la priere doit estre faite a- uec instance & ardeur, l'Apostre re- querant que les fideles prient pour luy *d'autant plus grandement* qu'il leur soit tost rendu. C'est ce que dit S. Iaques que la priere du iuste *faite avec vehe- mence* est de grande efficace. Dieu ai- me les feruens d'esprit : Il veut qu'on demande, qu'on cherche, qu'on heurte, qu'on bataille mesmes enuers luy & contre luy par prieres. Il veut que son royaume soit forcé & que les violens le rauissent. Finalement nous voyons ici l'efficace de la priere, l'Apostre di- sant que prians pour luy *il leur sera tant plus tost rendu* : comme en l'Epistre à Philemon (l'Apostre estant prisonnier)

L'espere, dit-il, que ie vous seray rendu par vos prieres : pour vous dire que la priere oste les obstacles qui nous ar-
resteroyent; qu'elle ouvre les cachots des prisons, & leue les difficultez & dangers qui se rencontreroient con-
tre nous, qu'elle aduance, facilite & parfait nos affaires. Dieu s'estant com-
me obligé par sa bonté à faire toutes ces choses aux prieres des siens. Mer-
ueille, mes freres, que par la priere nous puissions agir en tant de lieux, & sur tant de choses, & prés & loin de nous; & qu'elle soit comme l'organe & l'outil par lequel vous faites agir en vostre faueur la prouidence diuine sur toutes choses! Entreprennez-vous donc quelque voyage? priez; la priere vous acquerra l'escorte & la compagnie des Anges qui chemineront avec vous & vous garderont. Entreprennez vous quelque dessein & labeur? Priez; & vous receurez benediction de Dieu. Auez-vous à faire à des personnes facheuses? priez; & par vostre priere Dieu agira en leurs cœurs & les inclinera à

ce qui vous sera expedient ; comme quand Iacob par sa priere changea le cœur de son frere Esau, & se le rendit d'ennemi bienueillant & favorable. Estes-vous dans le fond de l'affliction, comme Jonas dans les gouffres: Priez; & Dieu vous mettra au large.

En somme de quoy que vous ayez besoin, Priez, & il vous sera fait. Comme aussi, mes freres, l'Apostre disant que par les prieres des fideles il leur seroit rendu, Nous apprenons que c'est la prouidence de Dieu qui conduit & gouverne toutes choses, que les voyes de l'homme ne sont pas en sa propre puissance, & qu'il n'est pas en l'homme d'adresser ses pas, que tout succès & toute benediction est de Dieu. C'est Dieu qui preside sur nos al-
lees & venuës, sur nos entrees & sorties, sur toutes nos affaires, & sur tous nos tournoyemens. Afin, mes freres, que nous leuions nos yeux à Dieu, en tous momens, & dependions de luy perpetuellement: iusques à ce qu'apres auoir paracheué nostre peregrination ici bas, tous nos dangers, & tous nos

744 *Sermon Septième*
travaux soyent changez en pleine paix
& repos , & toutes nos prieres en
louanges & actions de graces eter-
nelles.

Ainsi soit-il.

Prononcé le 28. Juin 1637.



SER.